CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 24 AVRIL 2014

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 45

• En exercice: 45

Qui ont pris part aux délibérations : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 avril 2014, s'est réuni le jeudi 24 avril 2014 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD. Maire.

PRESENTS: Monsieur Jérôme VIAUD, Maire nouvellement élu, Mesdames et Messieurs les Adjoints:

Patricia ROBIN, Jonathan TURRILLO, Catherine BUTTY, Philippe WESTRELIN, Valérie COPIN, Christophe MOREL, Valérie DAVID, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Nicole NUTINI, Jean-Marc GARNIER, Anne-Marie DUVAL, Jean-Paul CAMERANO, Brigitte VIDAL, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, André MASSON, Claude MASCARELLI, Jean-Marie BELVEDERE, Aline BOURDAIRE, Pascal PELLEGRINO, Marguerite VIALE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Alexandra ARDISSON, Chems SALLAH, Jocelyne BUSTAMENTE, Paul EUZIERE, Myriam LAZREUG, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Mekia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTAERT, Damien VOARINO, Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur André MASSON.

ABSENTS:

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Serge PERCHERON.

PROCURATION:

- Monsieur André MASSON à Monsieur Philippe WESTRELIN.
- Monsieur Serge PERCHERON à

Monsieur Chems SALLAH est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a pris acte qu'aucune observation n'a été formulée concernant le procès verbal du 20 février 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le procès verbal de la séance du 06 avril 2014

La délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2008, avait donné délégation au Maire de la totalité des compétences prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celle-ci est désormais caduque.

En vertu de l'article L 2122-23 du même code, et ce malgré le renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a rendu compte des arrêtés prévus par l'article L 2122-22 lors de la présente réunion du Conseil Municipal.

2014 - 49 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DELEGUER** au Maire les attributions suivantes afin de permettre le bon fonctionnement de la commune et la continuité du service public :
- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° Fixer, dans la limite de 2 000 € par occupation et par an, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° (Fait l'objet d'une délibération ultérieure) ;
- 4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

De m'autoriser à accorder une délégation de signature aux fonctionnaires visés à l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la signature des actes d'exécution des marchés insusceptibles de recours.

- 5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes jusqu'au montant de 15 000 €:
 - 7° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12°Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal :

Au titre de cette délégation, le Maire pourra exercer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des secteurs suivants :

Zones urbaines : zones U

Zones d'urbanisation future : zones AU

- Plans d'aménagement de zone approuvés des zones d'aménagement concerté.

La délégation de l'exercice du droit de préemption à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public

- y ayant vocation ou à un concessionnaire d'une opération d'aménagement restera de la compétence exclusive du Conseil Municipal.
- 16° A intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle jusqu'au parfait règlement du litige devant les juridictions suivantes : 1/ saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (Tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) pour les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative ; 2/ saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (tribunal de police, tribunaux pour enfants, tribunal d'instance, tribunal de grande instance, cour d'appel, cour de cassation) ainsi que de me porter partie civile au nom de la commune.
- 17° A régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 15 000 euros ;
- 18° A donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° A signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 1132- 11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° (Fait l'objet d'une délibération ultérieure).
- 21° A exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ; La délégation au Maire s'exerce dans le cadre d'une délibération motivée du conseil municipal ayant délimité

un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption des cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce, ou de baux commerciaux.

- 22° A exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 23° A prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° De m'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- AUTORISER le Maire à exécuter les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions et actes susmentionnés.
- AUTORISER le Maire à les subdéléguer dans les conditions fixées à l'article L2122-18 du CGCT.
- **PRENDRE ACTE** que le Maire rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 50 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a proclamé, à l'unanimité pour représenter le Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appels d'Offres les élus suivants :

Titulaires:

- Mme Valérie COPIN
- Mme Anne-Marie DUVAL
- Mme Brigitte VIDAL
- M. Jean-François LAPORTE
- M. Paul EUZIÉRE

Suppléants:

- Mme Murièle CHABERT
- M. André MASSON
- Mme Nicole NUTINI
- Mme Mélanie ZARRILLO
- M. Damien VOARINO

2014 - 51 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a proclamé, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Municipal au sein de la délégation de service public les élus suivants :

Titulaires:

- Mme Valérie COPIN
- Mme Anne-Marie DUVAL
- Mme Brigitte VIDAL
- M. Jean-François LAPORTE
- M. Paul EUZIERE

Suppléants :

- Mme Murièle CHABERT
- M. André MASSON
- Mme Nicole NUTINI
- Mme Mélanie ZARRILLO
- M. Damien VOARINO

2014 - 52 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX NOMINATION DES MEMBRES

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DETERMINER** la composition de la CCSPL par les membres suivants :
- 8 membres titulaires désignés parmi les élus du conseil municipal.
- 8 membres suppléants désignés parmi les élus du conseil municipal.

- 3 associations locales représentées par leur président ou vice-président, ou tout autre membre dûment habilité par l'organe statutaire compétent.
- DESIGNER la composition de la CCSPL par les membres suivants :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les personnes dont les noms suivent pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

8 membres titulaires suivants:

- M. Christophe MOREL
- Mme Nicole NUTINI
- M. Jonathan TURRILLO
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Anne-Marie DUVAL
- Mme Murièle CHABERT
- Mme Magali CONESA
- M. Jean-Marc DEGIOANNI

8 membres suppléants suivants :

- M. André MASSON
- Mme Mélanie ZARRILLO
- Mme Brigitte VIDAL
- M. Philippe BONELLI
- M. Jean-François LAPORTE
- Mme Jocelyne BUSTAMENTE
- Mme Mekia ADDAD
- Mme Corinne SANJUAN

3 associations suivantes représentées par leur président ou vice-présidents:

- Le Club des Entrepreneurs
- FORUM
- Une association locale de consommateurs

2014 - 53 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS NOMINATION DES REPRESENTANTS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné au sein de la Commission communale des Impôts Directs les élus suivants :

- Commissaires titulaires :
- 1 M. Philippe WESTRELIN
- 2 M. Christophe MOREL
- 3 M. Jonathan TURRILLO
- 4 Mme Valérie DAVID
- 5 Mme Marguerite VIALE
- 6 M. Philippe MACCINI
- 7 M. Georges BRUNETTI
- 8 M. Jean-Marc GARNIER
- 9 Mme Nicole NUTINI
- 10 Mme Alexandra ARDISSON
- 11 M. Jean-François LAPORTE
- 12 M. Paul EUZIERE
- 13 M. Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL
- 14 M. Stéphane CASSARINI
- 15 M. Jean-Marc DEGIOANNI
- 16 M. Franck BARBEY
- Commissaires suppléants :
- 1 Mme Brigitte VIDAL
- 2 M. Ali AMRANE
- 3 M. Jean-Paul CAMERANO
- 4 M. Philippe BONELLI
- 5 M. Bernard FEDERZONI
- 6 M. Christian ZEDET
- 7 Mme Anne-Marie DUVAL
- 8 Mme Murièle CHABERT
- 9 M. Chems SALLAH
- 10 M. Yves PENCHIENAT
- 11 Mme Mélanie ZARRILLO
- 12 Mme Frédérique CATTAERT
- 13 Mme Myriam LAZREUG
- 14 M. Ludovic BROSSY
- 15 Mme Mireille BANCEL
- 16 Mme Corinne SANJUAN

2014 - 54 COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER NOMINATION DES MEMBRES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné au sein de la Commission de contrôle financier les membres suivants :

- 6 membres titulaires :

- M. Philippe WESTRELIN
- Mme Nicole NUTINI
- Mme Dominique BOURRET
- M. Jean-Paul CAMERANO

- Mme Magali CONESA
- M. Jean-Marc DEGIOANNI

- 6 membres suppléants :

- Mme Valérie COPIN
- Mme Anne-Marie DUVAL
- M. Christophe MOREL
- Mme Brigitte VIDAL
- Mme Mekia ADDAD
- Mme Corinne SANJUAN

- 4 personnes qualifiées

- Le Directeur Général des Services Municipaux,
- Le Directeur des finances,
- Le Chef du service de la commande publique,
- Le Directeur Général Adjoint en charge du dossier concerné.

2014 - 55 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé de :

- FIXER la composition du Conseil d'Administration de la manière suivante :
 - o Monsieur le Maire, Président
 - O Six membres élus en son sein par le Conseil Municipal
 - o Six membres nommés par le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 56 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale les élus suivants :

- Mme Patricia ROBIN
- M. Christophe MOREL
- Mme Claude MASCARELLI
- Mme Valérie COPIN
- Mme Frédérique CATTAERT
- M. Franck BARBEY

2014 - 57 CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE GRASSE NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme représentants du Conseil Municipal à la caisse des écoles publiques de la ville de Grasse, Monsieur le Maire étant Président, membre de droit et les 5 membres suivants prévu par les statuts :

- Mme Dominique BOURRET
- Mme Patricia ROBIN
- Mme Valérie COPIN
- M. Gilles RONDONI
- M. Paul EUZIERE

2014 - 58 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRASSE DEVELOPPEMENT DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- DESIGNER comme représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la société :
 - M. Jérôme VIAUD
 - M. Philippe WESTRELIN
 - Mme Catherine BUTTY
 - M. Jonathan TURRILLO
 - M. Christophe MOREL
 - Mme Valérie DAVID
 - M. Jean-Marie BELVEDERE
 - M. Damien VOARINO
 - M. Jean-Marc DEGIOANNI
- o **DESIGNER** comme représentant permanent de la Commune au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société :
 - M. Jérôme VIAUD
- D'AUTORISER en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la société à assurer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et également à occuper la fonction de Directeur Général de la société :
 - M. Jérôme VIAUD
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2014 – 59 ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants suivants :

- lycée Amiral de Grasse

- o en tant que titulaires :
- Mme Dominique BOURRET
- M. Jonathan TURRILLO
- M. Jean-Marie BELVEDERE
 - o en tant que suppléants :
- Mme Claude MASCARELLI
- Mme Mélanie ZARRILLO
- Mme Annie OGGERO-MAIRE

- LEP de Croisset

- o en tant que titulaires :
- Mme Dominique BOURRET
- M. Jonathan TURRILLO
- Mme Catherine BUTTY
 - o en tant que suppléants :
- M. Jean-Marie BELVEDERE
- M. Philippe BONELLI
- Mme Mélanie ZARRILLO

- lycée Alexis de Tocqueville

- o en tant que titulaires :
- Mme Dominique BOURRET
- M. Jonathan TURRILLO
- M. Jean-Marie BELVEDERE
 - o en tant que suppléants :
- Mme Marguerite VIALE
- Mme Mélanie ZARRILLO
- Mme Annie OGGERO-MAIRE

- LEP Saint Claude

- o en tant que titulaires :
- Mme Dominique BOURRET
- M. Jean-Marie BELVEDERE
- M. Jonathan TURRILLO
 - o en tant que suppléants :
- M. Philippe BONELLI
- Mme Mélanie ZARRILLO
- M. Chems SALLAH

- collège Canteperdrix

- o en tant que titulaires :
- Mme Dominique BOURRET
- M. Jean-Marie BELVEDERE
- M. Jean-Marc GARNIER
 - o en tant que suppléants :
- M. Jonathan TURRILLO
- Mme Claude MASCARELLI
- Mme Mélanie ZARRILLO

- collège Carnot (moins de 600 élèves)

- o en tant que titulaires :
- Mme Dominique BOURRET
- M. Jean-Marie BELVEDERE
 - o en tant que suppléants :-
- M. Jonathan TURRILLO
- Mme Claude MASCARELLI

- collège Saint Hilaire (moins de 600 élèves)

- o en tant que titulaires :
- Mme Dominique BOURRET
- M. Jean-Marie BELVEDERE
 - o en tant que suppléants :
- M. Jonathan TURRILLO
- Mme Claude MASCARELLI

- collège Les Jasmins

- o en tant que titulaires :
- Mme Dominique BOURRET
- M. Jean-Marie BELVEDERE
- Mme Marguerite VIALE
 - o en tant que suppléants :
- M. Jonathan TURRILLO
- Mme Claude MASCARELLI
- Mme Mélanie ZARRILLO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 32 voix pour et 13 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTAERT, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 60 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION

Il est proposé au conseil municipal de :

DETERMINER la composition du conseil d'exploitation du SPANC par les membres suivants :

- 3 membres désignés parmi les élus du conseil municipal,
- 2 fonctionnaires

DESIGNER:

- o comme membres du conseil municipal au conseil d'exploitation de la régie :
- M. Jérôme VIAUD
- Mme Nicole NUTINI
- M. Philippe BONELLI
- o les représentants des fonctionnaires au conseil d'exploitation de la régie :

- Le Directeur Général des Services Techniques
- Le Responsable Hygiène

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2014 – 61 REGIE DU CINEMA STUDIO NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION

Il est proposé au conseil municipal de :

- **DETERMINER** la composition du conseil d'exploitation de la Régie par les membres suivants :
 - 3 membres du Conseil Municipal titulaires
 - 3 membres du Conseil Municipal suppléants
 - 1 fonctionnaire titulaire et un fonctionnaire suppléant
- **DESIGNER** les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Exploitation.

Titulaires:

- M. Jérôme VIAUD
- Mme Catherine BUTTY
- M. Jonathan TURRILLO

Suppléants:

- Mme Aline BOURDAIRE
- M. Cyril DAUPHOUD
- Mme Valérie DAVID
- **DESIGNER** les représentants des fonctionnaires au Conseil d'Exploitation :

Titulaire:

- Le Directeur Général Adjoint en charge du Cinéma

Suppléant :

- Le Responsable du service « Cinéma »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 – 62 REGIE DES PARKINGS GRASSOIS NOMINATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé au conseil municipal de :

- DETERMINER la composition du conseil d'administration par les membres suivants :
 - 6 membres du Conseil Municipal titulaires
 - 6 membres du Conseil Municipal suppléants
 - 1 fonctionnaire titulaire et un fonctionnaire suppléant.

DESIGNER:

- o comme membres titulaires du conseil municipal au conseil d'administration de la régie :
- M. Jérôme VIAUD
- M. Jonathan TURRILLO
- Mme Valérie DAVID
- Mme Catherine BUTTY
- M. Paul EUZIERE
- M. Franck BARBEY
- o comme membres suppléants du conseil municipal au conseil d'administration de la régie :
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Valérie COPIN
- M. Philippe WESTRELIN
- Mme Aline BOURDAIRE
- M. Stéphane CASSARINI
- Mme Corinne SANJUAN
- o les représentants des fonctionnaires au conseil d'administration de la régie :

Titulaire:

- Le Directeur Général des Services
- Suppléant :
- Le Responsable du service Juridique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2014 - 63 COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé au conseil municipal de :

- DESIGNER comme représentants à la commission de réforme les membres du conseil municipal suivants :

Titulaires:

- Mme Valérie COPIN
- Mme Mélanie ZARRILLO

Suppléants:

- Mme Claude MASCARELLI
- Mme Jocelyne BUSTAMENTE
- Mme Murièle CHABERT
- M. Serge PERCHERON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2014 - 64 **CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS** DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DESIGNER** comme représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de Discipline de recours de la Provence Alpes Côte d'Azur.
 - Mme Valérie COPIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2014 - 65 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ΑU

COMITE DU SYNDICAT

Il est procédé au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme représentants du Conseil Municipal au comité du syndicat intercommunal de l'amélioration de la qualité des eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA) les élus suivants :

Titulaires:

- Mme Nicole NUTINI
- M. Jean-Paul CAMERANO

Suppléant :

M. Pascal PELLEGRINO

2014 - 66 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELEVISION DU PAYS DE GRASSE NOMINATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DU SYNDICAT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme représentants du Conseil Municipal au comité syndical du Syndicat Intercommunal de Télévision du Pays de Grasse les élus suivants :

Titulaires:

- M. Cyril DAUPHOUD
- M. Philippe WESTRELIN
- M. Gilles RONDONI
- Mme Brigitte VIDAL
- M. Serge PERCHERON
- M. Jean-Paul CAMERANO
- M. Pascal PELLEGRINO
- Mme Alexandra ARDISSON
- M. Jean-Marc GARNIER
- M. Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL
- M. Stéphane CASSARINI
- M. Franck BARBEY

Suppléants:

- Mme Anne-Marie DUVAL
- Mme Valérie COPIN
- Mme Valérie DAVID
- M. Jean-François LAPORTE
- Mme Murièle CHABERT
- Mme Catherine BUTTY
- M. Philippe BONELLI
- Mme Marguerite VIALE
- M. Chems SALLAH
- M. Ludovic BROSSY
- M. Paul EUZIERE
- M. Jean-Marc DEGIOANNI

2014 - 67 SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme représentants du Conseil Municipal au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur les élus suivants :

Titulaire:

Mme Anne-Marie DUVAL

Suppléant:

M. Christophe MOREL

2014 - 68 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ NOMINATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant du conseil municipal au comité syndical du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz: Titulaire :

Mme Anne-Marie DUVAL

Suppléant :

Mme Alexandra ARDISSON

2014 - 69 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LERINS ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné des représentants du conseil municipal au Syndicat Intercommunal du contrat de baie des Golfes de Lérins, les élus suivants :

- Mme Nicole NUTINI
- Mme Anne-Marie DUVAL
- Mme Brigitte VIDAL

2014 - 70 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES DES ALPES MARITIMES ELECTION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné des représentants du conseil municipal au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes les élus suivants :

Titulaire:

- M. Cyril DAUPHOUD

Suppléant :

- M. Jean-Paul CAMERANO

2014 - 71 CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE GRASSE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

DESIGNER comme représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Grasse.

Mme Patricia ROBIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2014 - 72 SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET NOTARIES NOMINATION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal désigne pour représenter la Commune, acquéreur ou vendeur à la signature des actes administratifs et pour représenter la Commune en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, lors de la passation d'actes notariés :

- M. Jonathan TURRILLO
- M. Christophe MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2014 - 73 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS REPARTITION

Monsieur le Maire propose :

- **D'ADOPTER** l'enveloppe maximale des indemnités de fonction des élus à hauteur de 110% de l'indice brut 1015 et du produit de 44% de l'indice brut 1015 par le nombre de 17 adjoints, augmentée des majorations d'indemnités de fonction, de 20% au titre de son caractère de chef-lieu d'arrondissement et de 25%, au titre de son classement en ville touristique,
- **DE FIXER**, conformément au tableau annexé à la présente délibération, le montant des indemnités de fonction, défini en lien avec les délégations attribuées, du maire, des adjoints titulaires d'une délégation, des conseillers municipaux titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :
 - o Maire: 80 % de l'indice 1015, majorée de 45%
 - o 1er Adjoint : 25 % de l'indice brut 1015, majorée de 45%
 - Adjoint ayant une mission complémentaire spécifique : 23,5 % de l'indice brut 1015, majorée de 45%
 - O Adjoints: 20,30 % de l'indice brut 1015, majorée de 45%
 - Adjoints, ayant un mandat de vice-présidents à la communauté d'agglomération : 6 % de l'indice brut 1015
 - Conseillers municipaux ayant une délégation territoriale et une délégation thématique : 20,30 % de l'indice brut 1015, majorée de 45%
 - Conseillers municipaux délégués et ayant une mission complémentaire spécifique : 14,20 % de l'indice brut 1015, majorée de 45%
 - Conseillers municipaux délégués : 8,2 % de l'indice brut 1015, majorée de 45%
 - O Conseillers municipaux : 6 % de l'indice brut 1015
- DE DIRE que les indemnités de fonction sont payées mensuellement à compter de l'entrée de fonction du Maire et du caractère exécutoire de la délégation des adjoints et conseillers, et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget, imputation budgétaire : chapitre 6531
- **DE TRANSMETTRE** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2014 - 74 HONORARIAT DE MAIRE SOLLICITATION DU PREFET

Je vous demande, de bien vouloir :

- PROPOSER et SOUTENIR l'honorariat de maire de Monsieur Jean-Pierre LELEUX sénateur.
- M'AUTORISER à saisir Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes pour porter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 32 voix pour et 13 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTAERT, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

Grasse le, 28 avril 2013

Le Maire,

Jérôme VIAUD

Conseiller général des Alpes-Maritimes

Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse